



## VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 30
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseiller excusé et non représenté : 1

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

### Conseillers présents (30)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

### Conseillers excusés et représentés (4) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick

### Conseiller absent non représenté (1)

TEYSSÉDRE Christian

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

## **DELIBERATION N°2025-069 – BUDGET ANNEXE DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT - CFU DU BUDGET ANNEXE DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, R2221-60 et R2221-98 ;*

### **Considérant ce qui suit :**

#### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

**Le CFU ou Compte financier Unique** est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et le compte de gestion, anciennement produit par le comptable public.

Le CFU a pour vocation :

- De favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- D'améliorer la qualité des comptes (fiabilisation des données)
- De simplifier les processus entre ordonnateur et comptable,
- D'aboutir à une confection 100% dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.

Ainsi, le CFU met en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, et a pour vocation de mieux éclairer l'assemblée délibérante.

Le CFU est présenté annuellement au conseil municipal, avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice budgétaire concerné.

Le conseil municipal de la ville de Rodez est ainsi amené à se prononcer sur l'approbation des comptes du budget principal, et de ses deux budgets annexes : les parcs publics de stationnement et la cuisine centrale.

### Le contexte réglementaire

L'expérimentation de ce document s'est déroulée à l'échelle nationale de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan final par le Gouvernement au Parlement. Cela a conduit à l'obligation par les communes, d'adopter le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 (article 205 de la loi des finances 2024 qui vient modifier l'article 242 de la loi des finances 2019). Pour la commune de Rodez, l'année 2024 est la 2<sup>ème</sup> année où les comptes sont présentés en version CFU. Le CFU est un document très complet et approfondi.

Un sommaire détaille les différents états budgétaires, comptables et financiers répartis sur plusieurs grands blocs, dont :

- **Les informations générales et synthétiques**, dont notamment : le détail des restes à réaliser, le compte de résultat, le bilan comptable synthétique.
- **L'exécution budgétaire**, avec des vues d'ensemble et détaillée des sections d'investissement et de fonctionnement ;
- **Les états financiers**, avec le compte de résultat d'exploitation et le bilan comptable mais de manière détaillée ;
- **Les états annexés** (dont un certain nombre sont sans objet), avec notamment : l'état de la dette, l'état des provisions, l'état du personnel selon les catégories d'emploi ; le budget vert (La nouveauté 2024).
- **Les autres éléments d'information.**

Les parcs publics de stationnement étant considérés comme un service public industriel et commercial, le budget annexe n'est pas concerné par la généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 et est soumis à la nomenclature comptable M4.

**Le contexte économique** de ces dernières années est en mutation, impacté par de nombreux faits marquants :

- 2021 année marquée par la crise sanitaire qui a lourdement impacté l'économie et provoqué une dégradation sans précédent des finances publiques et qui perdurent encore à ce jour,
- 2022 s'annonçait favorable avec une reprise de la croissance mais c'était sans compter sur l'augmentation du coût des matières premières liée à la reprise mondiale et la guerre en Ukraine qui a accentué la pression sur les prix, notamment ceux de l'énergie,
- 2023 a été fortement affectée par le retour de l'inflation qui a pesé sur le pouvoir d'achat,
- 2024 quand elle est marquée par une baisse de l'inflation, une stabilisation des prix, une baisse des taux d'intérêts directeurs des banques centrales. 2024 enregistre une stagnation de la consommation des ménages, une recrudescence du chômage au travers d'un accroissement des défaillances d'entreprises. De surcroît, 2024 est également marquée par une situation budgétaire délicate soulignée par la dissolution du gouvernement et la difficulté d'établir un budget en 2025.

**Les taux d'inflation relevés par l'INSEE sont de 1,6 % en 2021 ; 5,2% en 2022 ; 4,9% en 2023 ; 2,0 % en 2024,**

La période de forte inflation semble donc se tarir. Les prix se stabilisent mais à un niveau plus élevé qu'il y a quelques années.

Cela impacte fortement les sections fonctionnement et investissement de la commune, tous budgets confondus.

**Le déficit public pour 2024 s'établit à 169.6 milliards d'euros soit 5.8 % du PIB.**

Pour mémoire, en 2023 il était de 154 milliards d'euros, soit 5,5% du PIB, après 4,8% en 2022.

**La dette publique a augmenté de 51 % depuis 2017.**

D'après l'INSEE, dans sa publication du 25 mars 2025, la dette publique s'établit à 3 305.3 milliards d'euros, ce qui représente 113% du PIB. Fin 2016, la dette publique était de 2 190 MM€ soit 96 % du PIB. La dette publique est hors de contrôle des différents gouvernements et des parlementaires.

Ainsi, le gouvernement maintient la pression sur les collectivités pour résorber son propre déficit. Comme les années passées le gouvernement annonce des diminutions de la dotation globale de fonctionnement et de la fiscalité locale.

**A Rodez, la Dotation globale de fonctionnement DGF ne représente que 8,5 % de ses recettes réelles de fonctionnement.**

Au plan national elle représente 15 % du budget des communes.

**En 2024, pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive la DGF baisse à RODEZ.**

En 2008, elle s'élevait à 5 950 667 €. En 2024, elle s'élève à 3 111 521 €, dont 2 730 227 € de dotation forfaitaire soit une baisse de 47,42% depuis 2008. En tenant compte de l'inflation la baisse de la DGF de la Ville de Rodez est de 74 %.

VILLE DE RODEZ  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025  
 Délibération N°2025-069

Depuis la suppression de la TAXE d'habitation, s'ajoute à la baisse de la DGF, une ponction insupportable de 505 104 € liée au coefficient correcteur de la Taxe d'habitation appliqué sur la Taxe foncière.

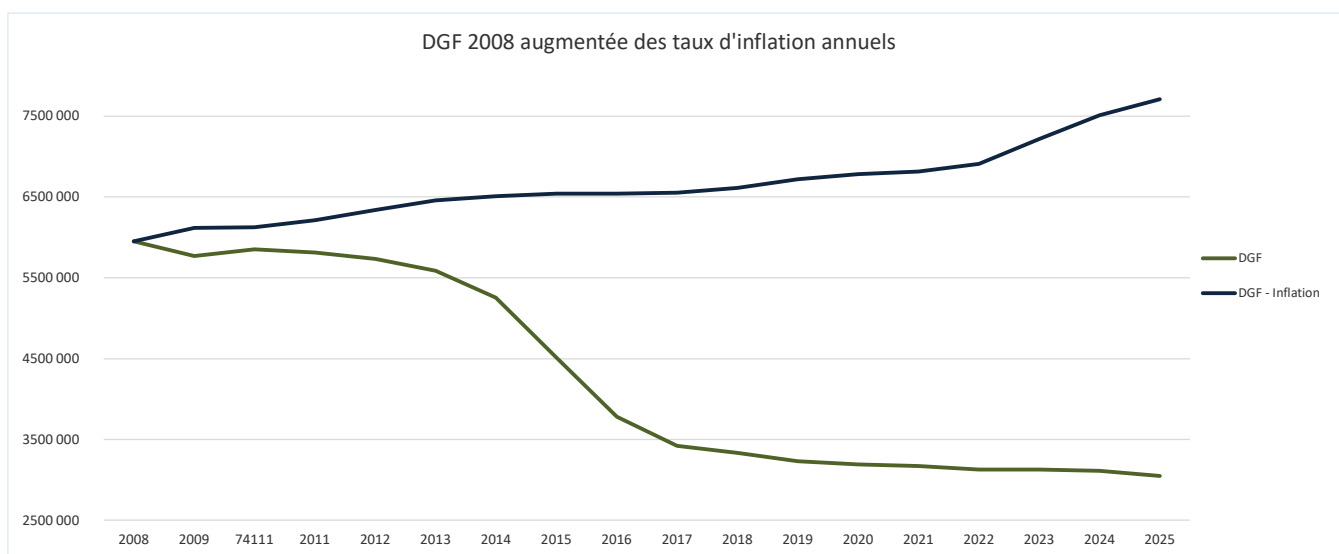


Figure 1 : Tableau comparatif de la DGF perçue et de la DGF 2008 corrigée de l'inflation

**LE COMPTE FINANCIER UNIQUE du CFU DU BUDGET ANNEXE DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT**

Le budget de stationnement des parcs gère 4 parkings et 1 423 places de stationnement sur la ville de Rodez réparties comme suit :

- Jacobins 355 places
- Foch 388 places
- Foirail 340 places
- Remparts 340 places.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 898 907,09	1 621 925,00	3 520 832,09
	Recettes réalisées (1)	B	1 522 826,64	1 657 624,64	3 180 451,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 183 090,00	1 691 080,00	2 874 170,00
	Dépenses réalisées (1)	E	597 232,62	1 329 516,94	1 926 749,56
	Restes à réaliser	F	48 216,10	0,00	48 216,10
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	925 594,02	328 107,70	1 253 701,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-715 817,09	69 155,00	-646 662,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	209 776,93	397 262,70	607 039,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-48 216,10	0,00	-48 216,10
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	161 560,83	397 262,70	558 823,53

Le résultat cumulé du budget des parcs publics de stationnement est de 558 824 € en 2024, il était de 453 905 € en 2023, ce qui représente une augmentation de 23%.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable sur le CFU 2024 des parcs de stationnement.

**Monsieur le Maire a quitté l'assemblée avant le vote**  
**Monsieur Christophe LAURAS, élu Président de séance, met aux voix le Compte Financier Unique du Budget annexe**  
**Parcs publics de stationnement**

Le Conseil municipal par 28 voix pour, 4 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis), 2 abstentions (DONORE Joseph, JULIEN Serge) :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe des parcs publics de stationnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance  
Signé : Benjamin GOMBERT  
Acte dématérialisé

Le Maire Adjoint  
Signé : Christophe LAURAS  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération  
Publiée le 27 juin 2025  
Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

DETAIL DU VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE PARCS PUBLICS DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercices : 34

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES : Contre : 4  
Pour : 28  
Abstentions : 2

Date de la convocation : 17 juin 2025

Présenté par Christophe Lauras  
2<sup>ème</sup> Adjoint  
Chargé des finances et de la transition écologique

A Rodez, le 23 juin 2025




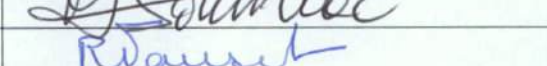
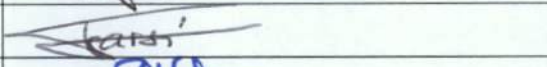
Christophe LAURAS



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session  
A Rodez le 23 juin 2025

NOM	PRENOM	Signatures des Conseillers Présents
ABBOU	Nadia	<del>Signature</del>
ALAUZET	Céline	<del>Signature</del>
BERARDI	Marion	<del>Signature</del>
BERTAU	Iléana	Absente
BEZOMBES	Martine	<del>Signature</del>
BOUGES	Jean-François	<del>Signature</del>
BULTEL-HERMENT	Monique	<del>Signature</del>
CASTAGNOS	Fabienne	<del>Signature</del>
CESAR	Alexis	<del>Signature</del>
CLOT	Marie-Noëlle	<del>Signature</del>
COLIN	Laure	Absente
COMBET	Arnaud	<del>Signature</del>
CORTESE	Franck	<del>Signature</del>
COSSON	Jean-Michel	<del>Signature</del>
CROUZET	Maryline	<del>Signature</del>
DONORE	Joseph	<del>Signature</del>
ECHENE	Eléonore	Absente
FAUX	Mathilde	<del>Signature</del>
FERRAND	Bernard	<del>Signature</del>

DETAIL DU VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE PARCS PUBLICS DE FONCTIONNEMENT

FOURNIE	Francis	
GOMBERT	Benjamin	
HER	Anne-Christine	
JULIEN	Serge	
LIEGEOIS	Patrick	
MONESTIER-CHARRIE	Anne-Sophie	
RAUNA	Alain	Absent
RUBIO	Frédéric	
SOUNILLAC	Marie-France	
TAUSSAT	Régine	
TIXIER	Alain	
VARSİ	Florence	
VIDAL	Sarah	
VIDAMANT	François	

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Compte Financier Unique 2024 - budget annexe parcs publics de stationnement**

Date de décision: **23/06/2025**

Date de réception de l'accusé **27/06/2025**  
de réception :

Numéro de l'acte : **DEL2025069**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202023-20250623-DEL2025069-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**document budgétaire**

Date de la version de la **29/08/2019**  
classification :

Nom du fichier : **DEL2025069-CFU PARCS 2024 SCELLE.xml ( 99\_BU-012-211202023-20250623-DEL2025069-BF-1-1\_1.xml )**

Annexe : **DEL2025069-CFU 2024 parc.pdf ( 70\_DE-012-211202023-20250623-DEL2025069-BF-1-1\_2.pdf )**

**Compte Financier Unique 2024 - budget annexe parcs publics de stationnement**

Annexe : **DEL2025069x1-signatures CFU 2024 parc.pdf (**

**71\_AN-012-211202023-20250623-DEL2025069-BF-1-1\_3.pdf )**

**Signatures Compte Financier Unique 2024 - budget annexe parcs publics de stationnement**